



IN BRIEF



# NOTE PROGRAMMATIQUE : LE SOUTIEN D'ONU FEMMES À LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME<sup>1</sup> ET À LA PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT<sup>2</sup> DANS LE CADRE DES FEMMES, DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ.

Photo: UN Women/Ryan Brown

## 1. CONTEXTE :

En 2015, la résolution 2242 du Conseil de sécurité de l'ONU a encouragé les États membres et l'ONU à assurer une plus grande intégration de leurs agendas sur les femmes, la paix et la sécurité (WPS), la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent.<sup>3</sup> En outre, la résolution 2467 (2019) du Conseil de sécurité des Nations Unies réaffirme les liens entre les WPS, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'extrémisme violent.<sup>4</sup> Néanmoins, le risque de titrisation et d'instrumentalisation des droits des femmes a notamment été souligné par la société civile.<sup>5</sup>

La sixième et la septième itérations de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (UNGCTS) ont souligné l'importance de l'analyse genrée et du rôle des femmes et

de l'engagement de la société civile dans la lutte contre le terrorisme<sup>6</sup>.

En 2020 et 2021, ONU Femmes a organisé une série de discussions d'experts<sup>7</sup> sur la centralité de l'agenda WPS en tant que cadre des droits de l'homme dans les contextes touchés par le terrorisme, l'extrémisme violent et dans les situations d'urgence. Ces discussions ont réuni des acteurs de l'ONU, des organisations non gouvernementales internationales, des organisations de la société civile<sup>8</sup> et des États membres. Les recommandations formulées à l'issue de ces discussions alimentent le cadre conceptuel d'ONU Femmes pour apporter un appui politique, de coordination et programmatique au niveau mondial. La note programmatique sert d'outil stratégique pour décrire la théorie mondiale du changement d'ONU Femmes, notamment son objectif stratégique et ses stratégies de mise en œuvre. La théorie du changement alimente le résultat 3 de l'intervention de l'agenda WPS d'ONU Femmes<sup>9</sup> et est conforme au Plan stratégique 2021-2025.

- 1 Ce terme est utilisé pour désigner les opérations militaires, ainsi que l'adoption de cadres législatifs et policiers visant à contrôler, réprimer et suivre les activités terroristes ; la formation, l'équipement et la réorganisation des forces de sécurité nationales et des services de renseignement ; et le renforcement de la surveillance des frontières et des points de contrôle. , Mahmoud (2016)
- 2 La PVE vise à empêcher la propagation de l'extrémisme violent. Il s'agit principalement d'un soutien en matière de défense des droits, de politique et de programmes à tous les niveaux pour aborder les différents domaines d'engagement tels qu'ils sont décrits dans le Plan d'action des Nations Unies, voir : Plan d'action de l'ONU (2015).
- 3 Voir Par. 11, UN SCR 2242, disponible à l'adresse : <https://www.un.org/press/en/2015/sc12076.doc.htm>
- 4 Disponible à l'adresse : <https://www.securitycouncilreport.org/un-documents/women-peace-and-security/>
- 5 Par exemple, reportez-vous au site : <https://www.saferworld.org.uk/resources/publications/1256-a-fourth-pillar-for-the-united-nations-the-rise-of-counter-terrorism>; <https://www.peacewomen.org/resource/war-terrorism-%E2%80%93-attack-womens-rights>

- 6 Disponible à l'adresse : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N21/175/70/PDF/N2117570.pdf?OpenElement>
- 7 Le premier événement a eu lieu en octobre 2020 et le second en mai 2021, avec la participation de l'UNOCT, de la DECT, de l'UE, de Safer World, d'Amnesty International et des partenaires de la société civile d'ONU Femmes dans le pays. Pour plus de détails, contactez ONU Femmes sur le site [iman.sayedtaha@unwomen.org](mailto:iman.sayedtaha@unwomen.org)
- 8 Pour plus d'informations, voir : <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/11/gendered-dimensions-of-violent-extremism-and-counterterrorism-responses>
- 9 Disponible à l'adresse : <https://www.unwomen.org/en/what-we-do/peace-and-security/facts-and-figures>

En tant qu'outil de communication, la note programmatique permet aux partenaires de mieux comprendre le positionnement unique et l'avantage comparatif d'ONU Femmes pour concrétiser les droits des filles et des femmes dans les contextes touchés par le terrorisme, l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme.

## 2. OBJECTIF DE LA NOTE PROGRAMMATIQUE<sup>10</sup>

La note programmatique décrit la théorie du changement et les stratégies de mise en œuvre d'ONU Femmes pour soutenir les droits des femmes dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent.

## 3. LES RISQUES ET MENACES POUR LES DROITS DES FEMMES DANS LE CONTEXTE DU CT ET DE LA PVE :

L'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325, publié en 2015<sup>11</sup>, a souligné les risques et les menaces pour les droits des femmes dans le contexte de la CT et de la PVE. En outre, plusieurs études et rapports préparés par les titulaires de mandats de l'ONU et la société civile ont mis en garde contre les risques et les menaces pour les droits des femmes. En 2022, au nom du Pacte mondial sur la lutte contre le terrorisme, ONU Femmes a organisé une consultation numérique mondiale<sup>12</sup>, au cours de laquelle les risques et les menaces pour les droits des femmes ont été rappelés de la manière suivante :

### I. LE RISQUE D'INSTRUMENTALISATION DES FEMMES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE :

ONU Femmes vise à gérer ce risque en :

- Augmentant la participation effective des femmes et en renforçant le pouvoir des femmes<sup>13</sup> dans les institutions, les mécanismes et les plateformes de prise de décision en matière de CT et de PVE en tant qu'acteurs politiques. La participation des femmes aux institutions et processus de lutte contre le terrorisme est un enjeu de droits de l'homme et une obligation de l'État, inscrite dans le cadre international des droits de l'homme, plus particulièrement dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).
- Soutenant l'intégration de la dimension de genre dans les cadres et mécanismes de la CT et de la PVE, afin de garantir la prise en compte des différents besoins et expériences des femmes et des filles dans toute leur diversité.
- Favorisant la prestation de services de sécurité sensibles au genre à tous les niveaux, par le biais d'institutions représentatives et accessibles.
- Promouvant une meilleure offre de services intégrant la dimension de genre dans le cadre des programmes de sécurité communautaires, de la cohésion sociale et de la PVE.
- Promouvant la collecte de données étayées par des preuves et la production de connaissances en matière de genre dans la CT et la PVE, afin d'améliorer la compréhension des dynamiques de pouvoir entre les sexes dans les contextes touchés par le terrorisme et la lutte contre le terrorisme.

<sup>10</sup> This note should be read jointly with the policy brief on UN Women engagement in Counter Terrorism and Prevention of Violent Extremism,

<sup>11</sup> Disponible sur le site : <https://wps.unwomen.org/>

<sup>12</sup> <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/11/gendered-dimensions-of-violent-extremism-and-counterterrorism-responses>

<sup>13</sup> La note programmatique définit le pouvoir selon Kabeer (1999) comme « la capacité à définir ses objectifs et de les poursuivre ». Le rapport Voice and Agency (2014) de la Banque mondiale, qui s'appuie sur cette définition, est disponible à l'adresse suivante : <https://www.worldbank.org/en/topic/gender/publication/voice-and-agency-empowering-women-and-girls-for-shared-prosperity>. Il indique que « le pouvoir est la capacité à prendre des décisions concernant sa propre vie et de les poursuivre pour atteindre le résultat souhaité, sans violence, représailles ou peur ».

## **II. POUR RÉPONDRE AUX RISQUES LIÉS À LA PORTÉE TROP GÉNÉRALE ET AU MANQUE DE CLARTÉ DES CADRES DE LA CT ET DE LA PVE :**

- Identifier les lois et politiques discriminatoires, notamment les lois qui restreignent l'engagement civique et constituent un risque pour les défenseuses des droits humains des femmes. Ces lois discriminatoires sont identifiées par le biais d'une étude documentaire sur la réglementation ou les politiques existantes, les mécanismes de défense et de soutien des femmes pour assurer la conformité des politiques nationales de CT et de PVE aux normes internationales et leur harmonisation.

## **II. LE DÉFI DES STRATÉGIES FONDÉES SUR LES STÉRÉOTYPES DU RÔLE DES FEMMES DANS LE CONTEXTE DE L'EXTRÉMISME VIOLENT :**

- ONU Femmes vise à relever ce défi en adoptant une approche féministe dans son analyse, en soulignant l'intersectionnalité des questions de genre dans un contexte donné.

## **4. THÉORIE DU CHANGEMENT :**

UN Women at the global level is committed to making a meaningful contribution to promoting the rights of girls and women and to gender equality in the context of the UN agenda on counter-terrorism and prevention of violent extremism by leveraging its comparative advantages pegged on the following theory of change:

**Si (1)** les femmes assurent effectivement un rôle de direction, sont représentées et incluses dans les mécanismes et les processus de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, (2) si les institutions et mécanismes de sécurité nationale sont inclusifs, sensibles au genre et responsables, (3) si les institutions nationales des droits de l'homme sont en mesure de demander des comptes aux institutions de sécurité nationale, (4) si les lois générales en matière de CT et de PVE qui ne répondent pas au seuil de proportionnalité, de nécessité et de légalité sont harmonisées avec les normes internationales ou abrogées, (5) si la société civile et les organisations de femmes participent de manière significative et influencent les processus de prise de décision liés à la PVE et à la consolidation de la paix, et (6) si en recueillant des preuves et des connaissances pour alimenter les politiques et les stratégies, **ALORS**, les femmes et les filles vivant dans des contextes touchés par l'extrémisme violent, le terrorisme et la lutte contre le terrorisme seront protégées et leurs droits humains seront

promus et respectés, elles exerceront leurs droits en tant qu'acteurs politiques et citoyennes égales dans tous les aspects de la vie, y compris dans les plateformes de prise de décision en matière de CT et de PVE, leurs besoins seront satisfaits par des institutions sensibles au genre, les violations commises à leur encontre seront effectivement poursuivies, et elles seront en mesure de vivre dans une société juste et pacifique.

**PAR CONSÉQUENT, LES SOCIÉTÉS** seront plus résistantes aux impacts de l'extrémisme violent, y compris aux facteurs d'attraction et de répulsion, car il est démontré que l'égalité des sexes et l'inclusion sont des moteurs de paix et de sécurité et que les femmes et les jeunes jouent un rôle crucial dans l'établissement de sociétés durables, stables et cohésives<sup>14</sup>.

Les obstacles et les défis qui entravent la pleine réalisation des droits des femmes dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent doivent être identifiés et pris en compte. Ceci est impératif si nous souhaitons identifier l'engagement stratégique découlant des interventions programmatiques ou les mesures de mise en œuvre.

**LES PRINCIPAUX OBSTACLES ET DÉFIS** à la pleine réalisation des droits des femmes dans le contexte de la CT et de la PVE comprennent notamment la situation sécuritaire volatile dans la plupart des zones touchées, la situation politique changeante et les facteurs socioéconomiques complexes qui contribuent tous à la vulnérabilité des filles et des femmes. Sur le plan programmatique, ces défis sont notamment le manque de volonté politique des parties prenantes pour accroître la participation des femmes dans les institutions et les processus du secteur de la sécurité ; la culture dominante dans les institutions de sécurité et le manque de services de sécurité intégrant la dimension de genre ; les risques et les menaces de représailles contre les filles et les femmes dirigeantes engagées dans les dialogues sur la CT et la PVE ; l'insuffisance du financement pour respecter les engagements en matière d'intégration de la dimension de genre et pour augmenter la participation des femmes dans les processus pertinents ; et le manque de données établissant une corrélation entre l'inégalité des sexes et les menaces de sécurité émanant d'organisations terroristes. Ces défis constituent les principaux obstacles à la pleine réalisation des droits des femmes dans le contexte de la CT et de la PVE.

<sup>14</sup> Étude des Nations unies et de la Banque mondiale, Pathways for Peace, 2018, p. 161. disponible à l'adresse : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28337>

**POUR SURMONTER CES OBSTACLES**, ONU Femmes poursuivra systématiquement ses activités de défense des droits à tous les niveaux ; tiendra ses engagements en matière d'intégration de la dimension de genre dans la CT et la PVE en travaillant avec toutes les équipes pertinentes, notamment en capitalisant sur ses réalisations en matière d'état de droit, de consolidation de la paix, de soutien à la société civile et de lutte contre la violence sexuelle liée aux conflit ; développera des initiatives conjointes avec les titulaires de mandats de l'ONU ; offrira des services de conseil technique à l'appui des processus intergouvernementaux pertinents et renforcera son efficacité organisationnelle pour une meilleure coordination et gestion des risques.

## 5. MESURES DE MISE EN ŒUVRE :

Fondées sur la théorie mondiale du changement, en vertu de laquelle ONU Femmes tire parti de son mandat, de ses capacités et de ses partenariats pour soutenir le système des Nations Unies, de ses partenaires nationaux et internationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions de prévention de l'extrémisme violent intégrant la dimension de genre, en assurant les services suivants :

a. Un appui normatif pour développer les approches intégrant la dimension de genre : les politiques et mécanismes des Nations Unies, ainsi que les politiques, stratégies et cadres nationaux et régionaux.

- b. Le renforcement des capacités institutionnelles du pays et le développement de programmes communautaires : (étayés par des études fondées sur des preuves sur les besoins du pays et les lacunes existantes)
- c. Promouvoir les droits des femmes à tous les niveaux par une participation et une représentation efficaces dans les discussions, processus et mécanismes du secteur de la sécurité.
- d. Renforcer la capacité des femmes à s'engager efficacement dans les dialogues politiques et dans la promotion de la cohésion sociale pour prévenir et faire face à l'extrémisme violent.
- e. Soutenir l'offre de services essentiels aux communautés et aux rapatriés au niveau national.

## 6. PRODUIRE DES RAPPORTS DANS LE CADRE DU PLAN STRATÉGIQUE D'ONU FEMMES 2021- 2025 :

Les praticiens d'ONU Femmes sont tenus de produire des rapports dans le cadre du Plan stratégique mondial. Le tableau ci-dessous propose une série d'indicateurs pertinents pour rendre compte du soutien apporté par les politiques et les programmes :

Résultats du plan stratégique	Indicateur - Justification	Domaines d'intervention/ Description
Résultat 1 : cadres normatifs mondiaux et lois, politiques et institutions intégrant la dimension de genre	<p>o.1.4. Nombre de lois adoptées, révisées ou abrogées pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>o.1.d. Nombre de partenaires qui ont développé leurs capacités à promouvoir/influencer l'intégration de la dimension de genre dans la législation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de la dimension de genre dans les politiques, stratégies et cadres de la CT et de la PVE.</li> <li>• Efforts déployés pour abroger les lois défavorables (généralement liées à la CT)</li> <li>• Priorité accordée à l'agenda PVE/CT dans les plans d'action régionaux et nationaux sur la résolution RCSNU 1325.</li> </ul>

Résultats du plan stratégique	Indicateur - Justification	Domaines d'intervention/ Description
<p>Résultat 5 : Davantage de femmes et de filles exercent leur voix, leur pouvoir et leur leadership, notamment grâce à un environnement favorable qui soutient les organisations de femmes et de jeunes</p> <p>Les actions d'ONU Femmes ont permis de faire progresser les compétences ou les aptitudes et les capacités des individus ou des institutions et/ou la disponibilité de nouveaux produits et services en faveur de la voix, du leadership et du pouvoir des femmes</p>	<p>o.5.4. Le niveau d'influence des organisations de la société civile travaillant sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment les organisations de femmes, dans les processus normatifs, politiques et de paix clés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au développement des capacités de la société civile sur les thématiques pertinentes.</li> <li>• Contribution à l'amélioration de la participation de la société civile aux processus du secteur de la sécurité, à la lutte contre le terrorisme et à la prévention de l'extrémisme violent</li> <li>• Plaidoyer pour l'engagement de la société civile dans les dialogues et les mécanismes pertinents à tous les niveaux.</li> </ul>
<p>Résultat 7 : Coordination des Nations Unies pour l'égalité des sexes</p> <p>Le système des Nations Unies contribue de manière cohérente et systématique aux progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles.</p>	<p>Résultat o.7.b. Nombre de mécanismes de coordination du système des Nations Unies dans lesquels ONU Femmes s'est activement engagée et qui assurent le progrès des mandats et des engagements d'intégration de la dimension de genre aux niveaux mondial, régional et national</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement d'ONU Femmes dans différents mécanismes de coordination interagences et dirigés par l'ONU pour promouvoir l'égalité des sexes dans le contexte de la CT et de la PVE</li> <li>• Participation d'ONU Femmes aux programmes conjoints de l'ONU sur la PVE, la CT, la paix et la sécurité.</li> </ul>
	<p>o.7.c. Nombre de produits ou services interagences fondés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes développés et proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement d'ONU Femmes dans différents mécanismes de coordination interagences et dirigés par l'ONU pour promouvoir l'égalité des sexes dans le contexte de la CT</li> </ul>